

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DES
LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE CAUPENNE

Date de convocation :
le 21 août 2024

Date d'affichage :
le 21 août 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-quatre le 28 août à 19 heures et 30 minutes, légalement convoqués, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Ghislaine LALANNE, maire de CAUPENNE.

Etaient présents : Mme Ghislaine LALANNE, M. Robert SAINT-GERMAIN, M. Luc DALLA-TORRE, M. Gilles GRAZIANI, M. Florent DUPRAT, M. Thierry BROCAS, M. Bruno BALLIN, Mme MARIE-THEREZE Nathalie, Mme Patricia DARTIGUELONGUE, M. Stéphane CHEDIFER, M. Jean-Jacques FARTHOUAT.

Absent excusé : ----

Procuration : -----

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024
3. Hall des sports : travaux
4. Voirie – reprise « route de Saint Aubin »
5. Loyer - charges
6. Contrat d'électricité
7. Urbanisme
8. Travaux
9. Informations diverses
10. Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DALLA TORRE élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 adressé par mail. Aucune observations n'étant faites, le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

3- HALL DES SPORTS - TRAVAUX

Délibération n° 2024-31

HALL DES SPORTS

Travaux de rénovation de la cuisine

Madame Le Maire rappelle que comme discuté lors du conseil municipal du 14 février 2024, le projet d'aménagement de la cuisine du hall des sports se poursuit.

Afin d'obtenir une vision plus précise de la planification de ces projets, il est peut-être préférable d'être conseiller par des experts. Aussi, il est proposé de lancer une étude préalable d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettrait d'orienter les choix d'aménagement à effectuer.

Les missions de l'assistant à maîtrise d'ouvrage seraient les suivantes :

- Réaliser un diagnostic de l'état structurel de la cuisine,
- Proposer des scénarii de travaux en vue de l'aménagement,
- Estimer le coût financier de chaque scénario.
- Suivi du chantier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la cuisine du hall des sports,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

En Préfecture le 05 septembre 2024

4- VOIRIE – Reprise « route Saint Aubin »

Délibération n° 2024-32

TRAVAUX DE VOIRIE

Reprise affaissement de chaussée « Route de Saint Aubin »

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Terres de Chalosse a signalé un affaissement de chaussée. Celui-ci se situe au droit du carrefour de la route de Saint Aubin en bordure de la RD 158. Un busage traverse perpendiculairement la RD et se jette dans un autre busage qui traverse la voie communale de Saint Aubin.

Cet affaissement a entraîné une déformation circulaire de la chaussée sur environ 10 cm de profond avec un commencement de fissuration de l'enrobé. Elle est en partie due à une mauvaise étanchéité entre les buses et une perte de matériaux de la couche de fondation de la chaussée. A terme, cette chaussée va s'affaisser et il va apparaitre un gros trou sur la chaussée

Les solutions proposées sont les suivantes :

- ✓ Décaissement de la chaussée jusqu'à la buse,
- ✓ Colmatage des interstices avec du béton
- ✓ Réfection de la couche de fondation
- ✓ Réfection de la chaussée sur environ 16 m²

Le montant du devis estimatif (marché VRD 2024 attribué à l'entreprise Adour VRD) s'élève à 2 114.34 € HT soit 2 537.21 € TTC.

Conformément au règlement de voirie de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, les travaux de curage de fossé et de colmatage des interstices sont assujettis à un fond de concours de 30 % qui reste est à la charge de la commune de Caupenne.

Le montant estimatif de ce fond de concours communal s'élève à 189.75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** les travaux ci-dessus désignés,

- **VALIDE** le montant estimatif du fond de concours communal qui s'élève à 189.75 € HT
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

En Préfecture le 05 septembre 2024

5- LOYER - CHARGES

Délibération n° 2024-33 LOYER – 25 ROUTE DU MARAIS Intégration des charges

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'un commun accord avec les propriétaires actuels et antérieurs du multiple rural le « Vival » les dépenses d'eau et d'électricité sont à la charge de la commune.

Après étude des factures, le montant annuel des factures d'électricité s'élève à 7 500 € environ selon détaille en annexe 01.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inclure à compter du 01 janvier 2025, 50 % de ces charges au montant du loyer et de procéder ainsi à la régularisation annuelle en N+1 sur les bases d'un décompte détaillé.

Loyer actuel		Loyer revalorisé		
Loyer	Charges TEOM	Loyer	Charges TEOM	Electricité- Eau (7500/2)/12
103.00 €	20.00 €	103.00 €	20.00 €	312.00 €
TOTAL	123.00 €	TOTAL		435.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'inclure 50% des charges d'électricité au multiple rural Vival
- **VALIDE** le loyer revalorisé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

	Consommation en Kwh	Coût HT	TVA	Coût TTC
Août 2023	2653	739,02	144,34	883,36
sept-23	2789	785,28	153,72	939,00
oct-23	2455	694,72	135,5	830,22
nov-23	2379	671,64	131,22	802,86
nov-23		1,59	0,09	1,68
déc-23	2090	594,97	115,56	710,5
TOTAL 2023				4167,68
janv-24	1978	573,63	111,29	684,92
févr-24	1935	434,57	83,69	518,26
avr-24	2063	584,17	113,49	697,66
mai-24		1,59	0,09	1,68
mai-24	2011	506,94	98,18	605,12
juil-24	2597	632,89	123,14	756,03
TOTAL 2024				3163,67

7431,32

En Préfecture le 05 septembre 2024

6- CONTRAT D'ELECTRICITE

Délibération N° 2024-34 CONTRAT D'ELECTRICITE Option TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité)

Madame Le Maire expose au conseil municipal que le prestataire EDF l'a informé que dans le cadre du suivi annuel de notre contrat d'électricité porté par les Syndicats d'Energies de Nouvelle Aquitaine et dont EDF est titulaire, nous bénéficions d'une optimisation annuelle du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) de nos points de livraison (PDL).

A ce titre, EDF a mené une étude. Celle-ci se base sur les formules de calcul du TURPE et analyse deux éléments de ce dernier :

- Les Puissances Souscrites
- La Formule Tarifaire d'Acheminement (FTA)

Les modifications ainsi proposées par le service Opti Turpe ne toucheront que la puissance souscrite et ne se superposent pas aux travaux relatifs à cette bascule règlementaire des options tarifaires au 1er août 2024.

Le résultat de cette étude pour les PDL sont les suivants :

SITE	SITUATION ACTUELLE					SITUATION PROPOSEE				
Nom du site	PS	TURPE Total HT	TURPE Total CTA incluse	TURPE Total TTC sans TCFE	Consommation en kWh	PS	TURPE Total HT	TURPE Total CTA incluse	TURPE Total TTC sans TCFE	Gain
	en kVA	en €	en €	en €	base	en kVA	en €	en €	en €	en €
Multiple rural	18,00	1387,44	1434,51	1683,46	26 838	18,0	1387,44	1434,51	1683,46	0,00
Chapelle st Laurent	3,0	65,31	79,61	84,00	2	2,0	55,35	67,47	71,19	12,81
Eglise	18,0	248,53	295,60	316,77	776	18,0	248,53	295,60	316,77	0,00
Hangar communal	36,0	676,20	762,58	845,46	6 460	21,0	526,80	580,42	653,28	192,18
Ep bourg	5,3	550,41	652,59	700,73	7 682	5,3	550,41	652,59	700,73	0,00
Commune de Caupenne	3,0	279,06	340,26	358,97	0	1,0	116,58	142,15	149,96	209,01
Ep poste bourg	2,1	213,37	258,53	273,83	675	0,2	59,01	70,33	75,27	198,56

Madame Le Maire propose d'accepter ces modifications et de les valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** de souscrire au service Opti TURPE
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

En Préfecture le 05 septembre 2024

7- URBANISME

Néant

8- TRAVAUX

Reprise affaissement de chaussée « Route de Saint Aubin »

Un affaissement de chaussée s'est produit au carrefour de la RD 158 et de la voie communale VC 12 Route de Saint Aubin. La Communauté des Communes a prévu de procéder à la réparation de cette déformation

Le montant du devis estimatif (marché VRD 2024 attribué à l'entreprise Adour VRD) s'élève à 2 114.34 € HT soit 2 537.21 € TTC.

Conformément au règlement de voirie de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, les travaux de curage de fossé et de colmatage des interstices sont assujettis à un fond de concours de 30 % qui reste est à la charge de la commune de Caupenne.

Le montant estimatif de ce fond de concours communal s'élève à 189.75 € HT.

Travaux Route de Marthyandon - Route de Beyrière

Les travaux de revêtement suivants pour le compte du marché voirie communautaire sont terminés :

- Enduit + Enrobés Route de Marthyandon
- Reprofilage Grave émulsion + Enduit Route de Beyrière

Il reste à réaliser le curage de fossés et la mise à niveau des accotements sur ces deux voies.

Travaux Lotissement Castetnaö

Les travaux de confection des murs techniques sont à l'arrêt suite à un problème de nivellement.

Concernant la pose des compteurs « Eau Potable », une réunion sera programmée première semaine de septembre afin de trouver une solution et que les entreprises puissent terminer leurs travaux.

L'entreprise en charge de la voirie reprendra ses travaux en continuité (Pose de bordures – Revêtement – Mise à niveau des accotements).

9- INFORMATIONS DIVERSES

Réunion départementale

Une réunion publique de Mi-Mandat départemental aura lieu le Mardi 10 Septembre 2024 à 19h à Caupenne.

Ecole

L'encadrement de la porte d'entrée de la classe de l'école de Caupenne est repris. Les montants se désolidarisent du placo-plâtre.

Ancien presbytère

Dans le cadre des travaux de peinture, quelques lames de lambris des avant-toits des logements de l'ancien presbytère vont être remplacés car trop abîmés.

Les volets ont besoin d'être consolidés. La visserie est entièrement à remplacer. Cela sera entrepris par le peintre.

Local chasseur

La salle du local « chasseur » est très bruyante. Il est prévu de l'insonoriser. Les matériaux seront achetés par la commune et la pose sera effectuée par un artisan.

Le clin et les avant-toits sont à peindre.

Multiple rural

Monsieur Luc DALLA-TORRE informe le conseil municipal que l'entreprise intervenue à l'école pour le nettoyage des vitres le 16 juillet 2024 travaillait en hauteur sans sécurité.

10- QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

Table des délibérations de la séance Mercredi 28 août 2024

2024-31	Hall des sports : travaux
2024-32	Voirie – reprise « route de Saint Aubin »
2024-33	Loyer – charges
2024-34	Contrat d'électricité

Nom prénom	Signature
Mme LALANNE Ghislaine	
M. SAINT-GERMAIN Robert	
M. DALLA TORRE Luc	
M. GRAZIANI Gilles	
M. DUPRAT Florent	
M. BROCAS Thierry	
M. BALLIN Bruno	
Mme MARIE-THEREZE Nathalie	
Mme DARTIGUELONGUE Patricia	
M. CHEDIFER Stéphane	
M. FARTHOUAT Jean-Jacques	